



## AVIS PUBLIC 2021-038

### ADOPTION DU BUDGET 2022 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION 2022 - 2023 - 2024

Conformément à l'article 474.2 de la Loi sur les cités et villes, avis public est, par les présentes, donné aux citoyens de la Ville de Val-des-Sources que :

Une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources au cours de laquelle seront adoptés le budget 2022 et le programme triennal d'immobilisations 2022 – 2023 - 2024 sera tenue le **lundi 20 décembre à 18 h 30**, à la salle du conseil municipal (124, rue Greenshields).

Toute personne désirant avoir une copie des documents en regard du budget devra le faire par courriel à l'adresse suivante : [greffe@valdessources.ca](mailto:greffe@valdessources.ca).

Les délibérations du Conseil et la période de questions, lors de cette séance extraordinaire, porteront exclusivement sur ces sujets, soient l'adoption du budget 2022, ainsi que l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2022 – 2023 - 2024.

Donné à Val-des-Sources, Québec, ce 9<sup>e</sup> jour de décembre 2021



Me Marie-Christine Fraser, greffière